

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21730204100017

POSTE COMPTABLE : TRESOR PONT 73 PERCEPTEUR

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget COMMUNAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	45
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	49
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	50
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	52
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
A4 - Etat des provisions	54
A5 - Etalement des provisions	55
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	56
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	57
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	58
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	59
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	60
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	61
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	62
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	63
A8 - Etat des charges transférées	64
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	65
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	66
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	68
A10.3 - Opérations liées aux cessions	69
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	70
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	71
A11 - Etat des travaux en régie	72
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	74
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	75
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	77
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	78
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	79
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	80
B1.6 - Etat des engagements reçus	81
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	82
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	83

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	84
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	85
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	86
C1.2 - Actions de formation des élus	89
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	90
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	91
C3.2 - Liste des établissements publics créés	92
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	93
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	94
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	95
C3.6 - Identification des flux croisés	97
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	98
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	99
D2 - Arrêté et signatures	100

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 73204	Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN Budget COMMUNAL	CA 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 099
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	19
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CC VAL GUIERS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 128 941,00	2 232 752,00	817,46	895,56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	643,74	0,00
2	Produit des impositions directes/population	343,79	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	872,81	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	191,76	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	98,31	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50,27 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	78,22 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	21,97 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 379 428,35	G	1 844 370,52
	Section d'investissement	B	537 118,45	H	862 935,49

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	825 882,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	613 501,68 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 530 048,48	= G+H+I+J	3 533 188,30

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	253 236,02	L	425 946,33
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	253 236,02	= K+L	425 946,33

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 379 428,35	= G+I+K	2 670 252,81
	Section d'investissement	= B+D+F	1 403 856,15	= H+J+L	1 288 881,82
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 783 284,50	= G+H+I+J+K+L	3 959 134,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	253 236,02	L	425 946,33
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		29 523,40		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		425 946,33
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1821	Opération d'équipement n° 1821	36 557,51	
1827	Opération d'équipement n° 1827	28 883,84	
2469	Opération d'équipement n° 2469	5 400,00	
2470	Opération d'équipement n° 2470	2 652,00	
2680	Opération d'équipement n° 2680	15 176,40	
2710	Opération d'équipement n° 2710	9 795,00	
2722	Opération d'équipement n° 2722	56 615,76	
2725	Opération d'équipement n° 2725	19 200,00	
2727	Opération d'équipement n° 2727	29 830,80	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	19 601,31	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	505 550,00	414 107,17	0,00	0,00	91 442,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	732 330,00	679 248,20	0,00	0,00	53 081,80
014	Atténuations de produits	66 183,00	57 589,00	0,00	0,00	8 594,00
65	Autres charges de gestion courante	205 052,00	191 065,29	0,00	0,00	13 986,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 509 115,00	1 342 009,66	0,00	0,00	167 105,34
66	Charges financières	9 020,37	9 020,37	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	176,74	0,00	0,00	823,26
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	531,08	0,00			531,08
022	Dépenses imprévues	41 317,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 560 983,45	1 351 206,77	0,00	0,00	209 776,68
023	Virement à la section d'investissement (2)	911 247,26				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	28 221,58	28 221,58			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		939 468,84	28 221,58			911 247,26
TOTAL		2 500 452,29	1 379 428,35	0,00	0,00	1 121 023,94
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	8 054,34	0,00	0,00	1 945,66
70	Produits services, domaine et ventes div	67 340,00	78 433,18	0,00	0,00	-11 093,18
73	Impôts et taxes	1 202 851,00	1 295 642,04	0,00	0,00	-92 791,04
74	Dotations et participations	272 144,00	288 392,87	0,00	0,00	-16 248,87
75	Autres produits de gestion courante	100 900,00	122 758,33	0,00	0,00	-21 858,33
Total des recettes de gestion courante		1 653 235,00	1 793 280,76	0,00	0,00	-140 045,76
76	Produits financiers	3,00	5,50	0,00	0,00	-2,50
77	Produits exceptionnels	9 000,00	38 191,21	0,00	0,00	-29 191,21
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	561,05			-561,05
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 662 238,00	1 832 038,52	0,00	0,00	-169 800,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	12 332,00	12 332,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 332,00	12 332,00			0,00
TOTAL		1 674 570,00	1 844 370,52	0,00	0,00	-169 800,52
Pour information		(3) 825 882,29				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 851 925,19	402 498,10	204 111,31	1 245 315,78
	Total des dépenses d'équipement	1 851 925,19	402 498,10	204 111,31	1 245 315,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	109 940,64	16 697,58	29 523,40	63 719,66
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 401,31	81 842,26	0,00	559,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	39 202,62	19 601,31	19 601,31	0,00
020	Dépenses imprévues	13 816,80			
	Total des dépenses financières	245 361,37	118 141,15	49 124,71	78 095,51
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 097 286,56	520 639,25	253 236,02	1 323 411,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	12 332,00	12 332,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	4 147,20	4 147,20		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 479,20	16 479,20		0,00
	TOTAL	2 113 765,76	537 118,45	253 236,02	1 323 411,29
	Pour information	(2) 613 501,68			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	983 521,70	41 545,00	425 946,33	516 030,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	983 521,70	41 545,00	425 946,33	516 030,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	313 998,00	294 153,07	0,00	19 844,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	393 631,70	393 631,70	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 236,94	0,00	-736,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-8 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	800 129,70	789 021,71	0,00	11 107,99
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 783 651,40	830 566,71	425 946,33	527 138,36
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	911 247,26			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	28 221,58	28 221,58		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	4 147,20	4 147,20		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	943 616,04	32 368,78		911 247,26
	TOTAL	2 727 267,44	862 935,49	425 946,33	1 438 385,62

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	414 107,17		414 107,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	679 248,20		679 248,20
014	Atténuations de produits	57 589,00		57 589,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	191 065,29		191 065,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 020,37	0,00	9 020,37
67	Charges exceptionnelles	176,74	20 332,00	20 508,74
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	7 889,58	7 889,58
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 351 206,77	28 221,58	1 379 428,35
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 697,58	0,00	16 697,58
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	81 842,26	0,00	81 842,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	402 498,10		402 498,10
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		12 332,00	12 332,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	4 147,20	4 147,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	19 601,31	0,00	19 601,31
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		520 639,25	16 479,20	537 118,45
Pour information				613 501,68
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				613 501,68

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.